

## ASSURANCE DES CYBER RISQUES

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA455	1 jour - 7 h	Expertise	Présentiel ou à distance	761,00 €

### LIEUX ET DATES :

#### PARIS

- Du 28/04/2025 au 28/04/2025

### OBJECTIFS

- Cibler les principaux enjeux des risques cyber
- Identifier les risques
- Identifier les conséquences
- Comprendre l'exposition aux risques cyber
- Appréhender et comprendre l'utilité de l'assurance cyber
- Identifier les garanties proposées par la cyber-assurance
- Appréhender la gestion d'un sinistre Cyber

#### Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

**[Consultez le taux de satisfaction de nos formations](#)**

**[ici >>](#)**

## POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

Fournir une approche globale et synthétique des cyber risques et de la cyber-assurance  
Fournir des retours d'expériences pratiques  
Fournir des éléments de souscription mais aussi de gestion de sinistres

### **Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance et du risque cyber, formateur expert de l'Ifpass.**

## PROGRAMME

- A. Introduction : Les typologies de risques cyber
  - 1. Diversité des risques eux-mêmes (panorama rapide des principales cyber-attaques)
  - 2. Diversité des sources : externes et internes
  - 3. Diversité des conséquences : sur l'activité et l'entreprise
- B. Spécificités de la cyber-assurance
  - 1. Utilité d'une police cyber par rapport à une police générique
  - 2. Police hybride : assistance et assurance
  - 3. Couverture large : dommages directs, responsabilité ...
- C. Prérequis en termes de souscription
  - 1. Cyber-assurance comme composante d'une démarche de cyber-résilience et non palliatif
  - 2. Déterminer son exposition (fréquence)
  - 3. Déterminer son risque (incidence)
- D. Gestion de sinistre cyber (I) : gestion de crise
  - 1. Assureur (courtier) : pivot de la gestion de crise
  - 2. Ouverture à un panel d'experts
  - 3. Gestion fluide et organisée
- E. Gestion de sinistre cyber (II) : garanties plus classiques
  - 1. Pertes usuellement prises en charge : pertes d'exploitation, frais de reconstruction, frais supplémentaires
  - 2. Prise en charge des sanctions et des rançons : de faux débats aujourd'hui désuets
  - 3. Le coût des recours
- E. Evolution de la cyber-assurance
  - 1. Difficultés pour couvrir un risque incontrôlable : de nouveaux mécanismes mis en place
  - 2. Les pools d'experts à la souscription et non uniquement en gestion de crise

### **Validation des acquis :**

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.**

### **Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

## PUBLIC

Agents, courtiers, souscripteurs, responsables ou collaborateurs exerçant son activité dans le domaine de la banque, finance ou assurance

Directions juridiques

Risk manager

DPO

Fonctions conformité

Directions assurance

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap** : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.

[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

## PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques

### **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance.
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

761,00 €

Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 23/02/2025 à 08:28